

Augmentation de capital annoncée

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES

-STAR-

**Siège social : 09, rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine
-2060 La Goulette-**

La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances -STAR- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le **22 avril 2025**, a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, la réalisation successive des deux opérations suivantes :

1) Réduction de la valeur nominale :

La valeur nominale de l'action passera de dix (10) dinars à cinq (5) dinars, ce qui portera le nombre d'actions composant le capital de la STAR de 2 307 693 actions de 10 dinars chacune à **4 615 386 actions de 5 dinars** chacune.

A l'issue de cette opération, le capital social demeurera inchangé et égal à **23 076 930 dinars** divisé en **4 615 386 actions de 5 dinars** chacune.

Le conseil d'administration de la STAR réuni le 12 décembre 2025 a fixé la date de réduction de la valeur nominale au **22 décembre 2025**.

2) Augmentation de capital par incorporation de réserves :

Une augmentation de capital par incorporation de réserves qui portera sur un montant de **26 923 085 dinars** à prélever du compte résultats reportés.

Le capital social de la STAR sera porté de 23 076 930 dinars à **50 000 015 dinars** divisé en **10 000 003 actions de nominal 5 dinars chacune**.

Cette augmentation donnera lieu à l'émission de **5 384 617 actions nouvelles gratuites** de nominal **5 dinars** chacune à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison de **sept (7) actions nouvelles pour six (6) actions anciennes**.

Le conseil d'administration de la STAR réuni le 12 décembre 2025 a fixé la date d'attribution des actions gratuites au **22 décembre 2025**.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

La date de jouissance des actions nouvelles gratuites est fixée pour le **1^{er} janvier 2025**.

Cotation en bourse :

Les droits d'attribution seront détachés et négociés en Bourse concomitamment avec la date de la réalisation de la réduction de la valeur nominale soit le **22 décembre 2025**.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du **22 décembre 2025**, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **22 décembre 2025**.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing à partir du **22 décembre 2025**.